



La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, située entre Nantes et Rennes, regroupe 26 communes et 44 800 habitants dont une ville centre, Châteaubriant, pôle majeur de services (12 260 habitants, 9 940 emplois).

Au titre de la gestion des déchets ménagers et assimilés, l'EPCI a collecté 26 128 tonnes en 2025 dont 15 478 tonnes en déchetteries, 7 934 tonnes en porte à porte avec une équipe de 14 agents intercommunaux dotés de 5 bennes sur le Castelbriantais et une prestation de la société Urbaser (2 agents) sur le secteur de Derval et 2 716 tonnes en points d'apport volontaire papier-verre.

Trois déchetteries sont présentes sur le territoire, avec en régie le haut de quai. La collecte en porte à porte est à la quinzaine sauf la ville centre. L'extension de la consigne de tri des emballages est déployée depuis 2021. Deux modes de financement (TEOM et REOMI) coexistent.

Dans le cadre de la gestion de la REOMI, et de la mise en disponibilité d'un agent, la Communauté de Communes recrute par voie statutaire ou contractuelle :

Un Chargé de mission REOM et prévention des déchets (F/H)

Service : Prévention et gestion des déchets

Positionnement : Sous l'autorité hiérarchique du coordinateur des déchetteries et prévention et du responsable du service déchets.

Localisation : Annexe de la Communauté de Communes, 1 allée du Rocheteur 44590 Derval. Bureau partagé avec un agent administratif et un agent de déchetterie et pré-collecte,

Missions : Ce poste est divisé en deux parties :

1. Appui à l'agent administratif REOM en charge de la redevance sur le territoire de Derval. Il s'agit de pouvoir prendre le relais lors des congés, absences, et lors des périodes de forte demande des usagers. Temps estimé entre 20 et 30% du poste. Les missions consistent à :
 - Assurer les permanences en l'absence de l'agent administratif
 - Répondre aux demandes des usagers
 - Être en lien avec le prestataire de la collecte en porte à porte pour toute remontée d'information
 - Compilation et remontées des données issues du logiciel
2. Animation prévention des déchets ménager et assimilés. Temps estimé entre 70 et 80 % du poste. Les animations peuvent avoir lieu sur tout le territoire de la communauté de communes. Les missions consistent à :
 - Mettre en œuvre les actions de prévention des déchets ménagers et assimilés en concertation et en complémentarité avec les coordinateurs déchetteries/collecte et les services concernés
 - Programmation des actions : proposer des actions adaptées aux spécificités du territoire, élaborer la communication écrite et orale auprès d'un public varié, établir une programmation, coordonner la promotion des actions, mobiliser les habitants/associations/écoles/entreprises autour des thématiques proposées
 - Sensibiliser et informer la population sur les enjeux et le fonctionnement de la collecte sélective des déchets et sur le tri, lors d'ateliers ou lors d'actions en porte à porte
 - Organiser et mener des visites de déchetteries, centre de tri ou usine d'incinération
 - Assister à des caractérisations de déchets chez nos prestataires
 - Organiser des distributions de composteurs
 - Evaluer les actions sur la base d'indicateurs préétablis, compilations des données de préventions
 - Rédiger les comptes-rendus, rapports et bilans liés à l'activité

- Assurer une veille sur les bonnes pratiques et les innovations en matière de prévention des déchets
- Assurer l'interface entre la Direction et les différents partenaires, institutionnels ou non.

Tâches plus ponctuelles : Soutien sur la mise en place des cartes d'accès en déchetterie sur le territoire du castelbriantais

Compétences requises / expérience :

- Maîtrise du logiciel de redevance incitative
- Autonomie
- Forte aisance relationnelle aussi bien pour la vie interne de l'équipe que vis-à-vis de publics variés
- Une expérience est demandée dans l'animation de la prévention des déchets (ou, à défaut, expérience dans l'animation et forte appétence pour le sujet – bénévolat, expérience personnelle, etc).
- Connaissances techniques et réglementaires de la prévention et la gestion des déchets.
- Connaissance des techniques de pédagogie
- Capacité rédactionnelle et de synthèse
- Une expérience en collectivités n'est pas obligatoire mais peut néanmoins être un atout.

Catégorie d'emploi : Catégorie B (grade de technicien) à temps complet (F/H) titulaire ou contractuel.

Conditions ou contraintes particulières d'exercice du poste : Permis B, déplacements réguliers sur le territoire de la Communauté de Communes, pose de congés en concertation avec l'agent administratif

Temps de travail : Temps complet - 35 heures hebdomadaires (temps de travail annualisé), activités ponctuelles le week-end ainsi que tôt le matin (présence sur les marchés des commerçants non sédentaires ponctuellement) et en fin de journée (animations).

Rémunération : Statutaire + régime indemnitaire + COS + participation de l'employeur à la prévoyance et à la mutuelle.

Date limite de candidature : 20 septembre 2026

Poste à pourvoir : 1^{er} octobre 2026

*Le dossier de candidature (CV + Lettre de motivation) doit être adressé à
Monsieur le Président de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval
5 rue Gabriel Delatour – BP 203 - 44146 Châteaubriant cedex
Ou par mail à ressources.humaines@cc-chateaubriant-derval.fr
02 28 04 06 33*